

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 05 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20241205-DEL05122024_01-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 3

Présents (7) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (6) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Philippe Cordier
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Guillaume Largeron
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Nathalie Gemza, Administratrice

DEL05122024-01

**AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES
DES AGENTS DU CCAS DE NEVERS AFFILIES A LA CNRACL**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code la Commande publique,
Vu le Code des Assurances, et notamment son article L.113-4,

Vu la consultation n°22CAS02 lancée en appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 et R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, au sein duquel les lots n°3 –et n° 4 sont passés en procédure adaptée en application des dispositions de l'article R. 2123-1 2° dudit Code, pour la conclusion des contrats du C.C.A.S. en matière d'assurance des risques statutaires (lot n°1), d'assurance de la flotte automobile (lot n°2), d'assurance dommages aux biens (lot n°3) et d'assurance responsabilité civile (lot n°4),

Vu la délibération n°DEL15122022-08 relative notamment à la prestation des risques statutaires pour le C.C.A.S. de NEVERS (lot n°1) souscrite auprès du groupement *RELYENS (SOFAXIS)*, route de Creton – 18110 VASSELAY – AXA France VIE, 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE cedex, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 19 novembre 2024 concernant l'examen de l'avenant au contrat d'assurance des risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL souscrit auprès du groupement,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article L.113-4 du Code des Assurances qu'en cas d'évolution du risque en cours de contrat, telle que, si les circonstances nouvelles avaient été déclarées lors de la conclusion ou du renouvellement du contrat, l'assureur n'aurait pas contracté

ou ne l'aurait fait que moyennant une prime plus élevée, l'assureur a la faculté soit de conclure le contrat, soit de proposer un nouveau montant de prime,

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 058-265801944-20241205-DEL05122024_01-DE

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres consultée le 19 novembre 2024 a émis un avis favorable à la conclusion d'un avenant dans les conditions suivantes :

Lot n°1	Conditions initiales	Nouvelles conditions
Décès Accident du travail Frais médicaux Indemnités journalières Maladie professionnelle Maternité/Paternité	3.06 % Taux de remboursement des indemnités journalières : 100 % Actualisation 2024 : 3.15 %	4.42 % Taux de remboursement des indemnités journalières : 100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant relatif au contrat d'assurance des risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL souscrit auprès du groupement RELYENS (SOFAXIS), route de Creton – 18110 VASSELAY, qui prévoit le montant de tarification à 4.42 % à compter du 01/01/2025.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

Adopté à l'unanimité par 9 voix (dont 2 procurations).



La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer